

Il vota en faveur de l'amnistie pour les délits relatifs à la révolution, fit approuver une résolution concernant les domaines congéables, et chercha à prendre la défense des prévenus de conspiration royaliste. Adversaire du Directoire, résolu d'être un des agents secrets de Louis XVIII, il fut arrêté au 18 fructidor et condamné à la déportation; mais il parvint à s'évader et gagna la Suisse, puis l'Allemagne. C'est de là qu'il publia l'*Appel à la nation française* contre le Directoire. Revenu à l'époque du Consulat et nommé juge au tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine le 12 floréal an VIII, il revint à Paris, en 1804, s'offrir comme défenseur au général Moreau; le gouvernement le refusa de ce chef quelque temps en prison, et l'exila à Rennes. Sans fonctions sous l'Empire, il revint de la Restauration la croix de chevalier de la Légion d'honneur, les fonctions de conseiller à la cour royale de Rennes (24 janvier 1815), et des lettres de noblesse (1818).

LEMESLE (CHARLES-LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1805, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 2 septembre 1731, mort à Rouen le 2 janvier 1814, négociant au Havre, fut maire de cette ville, et, le 24 germinal an VI, fut élu député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. Il ne s'y montra pas hostile au coup d'Etat de Bonaparte; aussi fut-il appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à représenter la Seine-Inférieure au nouveau Corps législatif, d'où il sortit en 1805.

LEMESRE (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né à Houplines (Nord) le 6 juillet 1748, mort à une date inconnue, fermier à Houplines, fut élu, le 30 août 1791, député du Nord à l'Assemblée législative, le 4^e sur 12, par 601 voix (889 votants). Il ne prit la parole que pour demander un rapport sur les causes des troubles qui agitaient les colonies. Là se borna son rôle parlementaire; il devint plus tard juge de paix et conseiller général du Nord.

LEMESRE-DUBRULLE (ALEXANDRE-ERNEST-JOSEPH), député en 1830, né à Lille (Nord) le 21 février 1788, mort à Arsy (Oise) le 11 novembre 1841, était administrateur des hospices à Lille, et appartenait à l'opinion royaliste. Le 23 juin 1830, il fut élu député du 3^e arrondissement du Nord (Lille), par 242 voix (443 votants, 481 inscrits), contre 183 à M. Barrois-Vinot. Mais la révolution de juillet brisa presque aussitôt sa carrière parlementaire. M. Lemesre-Dubrulle ne crut pas pouvoir prêter serment au nouveau roi, et, le 11 août, il adressa au président de la Chambre la lettre qui suit :

« Monsieur le Président,

« Les événements survenus depuis ma nomination me faisant regarder mon mandat comme insuffisant, je vous prie de faire agréer à la Chambre ma démission.

« J'ai l'honneur, etc.

« LEMESRE, député du Nord. »

LE MICHAUD. — Voy. ARÇON (D').

LEMOAL (GUILLAUME), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Plouzevedé (Finistère) en 1769, mort à une date inconnue, homme de loi, fut élu député du Finistère au Conseil des

Cinq-Cents, le 25 germinal an V, par 33 voix (71 votants). Le *Moniteur* ne cite de lui qu'un rapport sur un référé du tribunal de cassation, relatif à l'application de la loi d'amnistie.

LEMOINE (ALEXANDRE-NICOLAS), député en 1789, né à Paris le 23 octobre 1736, mort à Paris le 29 janvier 1816, était orfèvre dans cette ville. Élu, le 18 mai 1789, par 116 voix, député du tiers aux États-Généraux pour la ville de Paris, il n'eut qu'un rôle parlementaire effacé, dont le *Moniteur* n'a gardé aucune trace. Sous le premier Empire, il devint juge au tribunal de commerce et premier adjoint au maire du onzième arrondissement de Paris, qui comprenait alors les « divisions des Thermes, du Luxembourg, du Théâtre-Français et du Pont-Neuf, » et dont la mairie était sise rue du Vieux-Colombier. M. Alexandre-Nicolas Lemoine demeurait rue de Nazareth, n° 1.

LEMOINE (JOACHIM-THADÉE-LOUIS), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1806, né à Vire (Calvados) le 27 août 1745, mort à une date inconnue, fut élu, le 11 septembre 1792, 3^e suppléant à la Convention « à la pluralité des voix ». Admis à siéger en titre, le 9 pluviôse an II, à la place de Fauchet condamné à mort, il prit parti contre Robespierre dans la journée du 9 thermidor, intervint dans plusieurs discussions, notamment pour combattre le projet d'Aubry sur l'organisation de la garde nationale parisienne, fut nommé secrétaire de l'assemblée le 19 juillet 1795, et, le 27, présenta à la Convention un sabre que David, dit-il, avait fait exécuter sur un dessin de lui, pour l'usage de Robespierre; il ajouta que « ce roi des sans-culottes ne haïssait pas le faste » et observa que le sabre était de la même forme que ceux des élèves du camp de Sablon, « dont Robespierre, dit-il, avait eu la pensée de se former une garde prétoirienne. » Lemoine prit encore part à plusieurs discussions, fit rendre générale pour toute la France une loi de police relative aux émigrés et proposée seulement pour la ville de Paris, et, après les événements du 13 vendémiaire an IV, demanda la destitution de tous les fonctionnaires publics et de tous les employés qui n'étaient pas à leur poste lors des dangers qu'avait courus le gouvernement. Réélu, le 22 vendémiaire an IV, député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 216 voix sur 392 votants, il proposa des amendements au projet de Gossuin relatif à la réquisition. Sorti du Conseil en 1798, il fut un des candidats à la place de commissaire de la comptabilité nationale (plus tard cour des Comptes), fut appelé, vers la même époque, aux fonctions d'administrateur des hospices civils de Paris (26 prairial an VI), fut destitué l'année d'après, et fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur comme député du Calvados au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1806.

LEMOINE DE BELLE-ISLE (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né en 1717, mort à une date inconnue, ancien chancelier de la maison d'Orange, fut élu, le 19 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par le bailliage de Chaumont-en-Vexin. Il fut un des premiers membres de son ordre qui se réunirent avec le clergé au tiers-état; mais il ne parut point à la tribune. A la fin de la session, Lemoine de Belle-Isle rentra dans la vie privée.

LEMOINE DE LA GIRAUDAIS (DENIS-JEAN-MARIE), député en 1789, né à Saint-Brice (Ille-et-Vilaine) le 10 mars 1739, mort à Fougères (Ille-et-Vilaine) le 22 janvier 1814, fut reçu avocat au parlement de Bretagne en 1762. Il exerça à Fougères, devint bâtonnier de l'ordre en 1782, maire de la ville en janvier 1789, et fut élu, le 17 avril suivant, député du tiers-état de la sénéchaussée de Fougères aux Etats-généraux. Il siégea silencieusement parmi les modérés de la majorité, et, après la session, fut nommé président du tribunal de district de Fougères (1791), Président de l'administration des hospices, membre du jury d'instruction, il présida le tribunal de Fougères jusqu'à la réorganisation de la magistrature sous le Consulat, et reprit ensuite sa place au barreau de Fougères.

LEMOINE DES FORGES (TOUSSAINT-FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 16 mai 1744, mort à une date inconnue, était accusateur public près le tribunal criminel de Rennes, quand il fut élu, le 25 germinal an VI, député d'Ille-et-Vilaine au Conseil des Anciens. Il prit la parole contre la résolution relative aux personnes qui cachaient les déserteurs, sur l'organisation de l'ordre judiciaire, sur le paiement des frais de procédure criminelle, et s'éleva contre la motion concernant la liberté civile et politique. Dans la séance du 19 brumaire an VIII, il demanda que les députés condamnés la veille à la déportation fussent entendus; mais cette proposition ne fut pas accueillie. Quelques mois plus tard, le 12 floréal de la même année, il fut nommé vice-président du tribunal d'appel de Rennes; il exerçait par intérim les fonctions de président, quand il fut mis à la retraite, le 2 mai 1807. M. Lemoine des Forges était devenu presque aveugle.

LEMOINE DES MARES (GILLES-ROBERT-PIERRE), député de 1822 à 1827, né à Avranches (Manche) le 9 décembre 1774, mort aux Mares (Manche) le 18 avril 1852, manufacturier, conseiller municipal de Sedan, membre du conseil général et chevalier de la Légion d'honneur, fut élu, le 13 novembre 1822, député du 2^e arrondissement électoral de la Manche (Avranches), par 291 voix (366 votants, 472 inscrits), contre 63 au général Le Marois. Réélu, le 25 février 1824, par 299 voix (354 votants, 460 inscrits), contre 50 à M. Sivard de Beaulieu, il siégea au centre ministériel et se montra constamment dévoué à la monarchie. Dans la session de 1825, il proposa, de concert avec M. de Cambou, un amendement à la loi du milliard des émigrés, demandant que le bénéfice de cette loi fût étendu aux populations de l'Ouest et de la Vendée qui, « elles, avaient réellement souffert et combattu pour la cause des rois légitimes. » Cet amendement fut repoussé, et M. Lemoine perdit du coup les bonnes grâces du ministère. Aussi échoua-t-il, le 17 novembre 1827, avec 161 voix contre 180 à l'élu, M. Angot; il ne fut pas plus heureux, le 23 juin 1830, avec 175 voix contre 206 à l'élu M. Angot, député sortant.

LEMOINE-VILLENEUVE (JEAN-ANGÉLIQUE), député en 1791, membre de la Convention, né à Mortain (Manche) le 24 janvier 1754, mort à une date inconnue, était juge au tribunal de Mortain, lorsqu'il fut élu, le 8 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative,

le 4^e sur 13, par 591 voix (526 votants); il siégea dans la majorité conservatrice. Le 5 septembre 1792, il fut réélu député de la Manche à la Convention, le 3^e sur 13, par 506 voix (648 votants). Il se prononça pour la mort dans le procès de Louis XVI, en disant : « Une loi de l'Etat a déclaré Louis coupable de trahison; une autre loi condamne à la mort tout conspirateur contre la sûreté de l'Etat; comme représentant de la nation, je vote pour le dernier supplice. » Le gouvernement consulaire, tout jours disposé à ramener à lui les anciens membres des assemblées de la Révolution, remplaça Lemoine-Villeneuve dans la magistrature, le 22 germinal an VIII, comme juge suppléant au tribunal civil de Mortain.

LEMOINNE (JOHN-MARGUERITE-EMILE), membre du Sénat, né à Londres (Angleterre) de parents français, le 17 octobre 1815, termina en France des études commencées en Angleterre, et se rendit également familières la langue et la littérature de l'un et l'autre peuple. Chargé, en 1840, de la correspondance anglaise au journal des *Débats*, dont il est resté, depuis, le fidèle collaborateur, il y traita longtemps avec une compétence toute spéciale les questions de politique étrangère; il consacra aussi aux écrivains d'outre-Manche une série d'articles qui furent très remarqués. En même temps, il donnait à la *Revue des Deux-Mondes* d'importants travaux parmi lesquels il faut citer : *De la monarchie des Afghans*; *les Druses et les Maronites*; *les Anglais et les Russes dans le Caboul* (1842); *Mœurs électorales de la Grande-Bretagne*; *De la législation anglaise sur les céréales*; *De l'éducation religieuse des classes manufacturières*; *l'Eglise d'Irlande*; *l'Irlande et le Parlement anglais* (1847), et des études biographiques sur *Brummel*, la *Cour de Berlin*, la *Cour de Saint-Pétersbourg*, *Caroline de Brunswick* (1846), etc. M. John Lemoinne appartenait alors à l'opinion orléaniste. Devenu rédacteur en chef du *Journal des Débats*, il maintint d'abord cette feuille dans les voies de la monarchie constitutionnelle, oscilla, pendant les premiers temps de la présidence de Thiers, entre la politique du centre droit et celle du centre gauche, puis se prononça décidément (1873) pour la République conservatrice et se rangea parmi les adversaires du gouvernement « de combat ». Ses polémiques incisives, dont la finesse et la modération étaient très appréciées, aidèrent à l'établissement des institutions que l'Assemblée nationale sanctionna le 25 février 1875. La même année (13 mai), M. John Lemoinne fut élu membre de l'Académie française en remplacement de Jules Janin. Il prit séance le 2 mars 1876, fut reçu par M. Cuvillier-Fleury et prononça un discours qui débutait ainsi : « Simple journaliste, et succédant à un des princes et des maîtres du journalisme, je dois regarder l'honneur que vous me faites comme s'adressant à ma profession plus qu'aux humbles titres avec lesquels je me présente devant vous. Vous reconnaissez et vous admettez toutes les formes représentatives de l'intelligence; vous rendez justice à la science, à l'éloquence comme aux lettres pures. Je me dis qu'en m'honorant de vos suffrages vous avez voulu donner le droit de cité à ce qu'on a appelé le quatrième pouvoir. Vous avez bien voulu voir en moi un des plus anciens et des plus fidèles soldats de la presse. Ce qui peut contribuer à me rassurer, c'est qu'en regardant autour de moi, je trouve ici des confrères, des protecteurs et des amis,

dont beaucoup ont passé par cette voie rude et laborieuse, et ceux-là savent que le journalisme n'est pas une œuvre d'indolence... » Plus loin il disait : « Le journal, c'est-à-dire la parole quotidienne, instantanée, est venu répondre aux exigences d'une civilisation nouvelle dont la vitesse a été décuplée, centuplée par les miracles de la science. La presse a suivi une marche parallèle à celle de la vapeur et de l'électricité. Il a fallu parler et écrire à grande vitesse, et faire la photographie de l'histoire courante. Je sais bien que l'homme ne peut pas grandir sa taille d'une coudée, mais il multiplie ses moyens d'action et d'expression. Il est possible que la maturité de la pensée et la correction de la langue perdent à cette production hâtive, mais combien d'idées mourraient sans cette incorporation soudaine et incessante!... » Le nouvel académicien resta à la tête du *Journal des Débats*, et, pendant la période du 16 mai 1877, il se signala par son zèle à combattre le cabinet de Broglie-Fourtau. Le 23 février 1880, après la mort de M. Léonce de Lavergne, sénateur inamovible, sa candidature, adoptée par les gauches du Sénat, l'emporta à la majorité de 142 voix (160 votants), contre 6 voix au général de Rivière, et 3 à M. Vacherot. La droite s'était abstenue. M. J. Lemoine prit place au centre gauche et vota pour l'article 7. Nommé ministre plénipotentiaire à Bruxelles le 17 avril de la même année, il donna sa démission de ce poste dès le 1^{er} mai suivant, et se consacra, dès lors, exclusivement à ses occupations du Sénat et de la presse. Comme publiciste, il a donné récemment au *Matin* des articles de politique extérieure. Comme sénateur, sans paraître à la tribune, il a voté le plus souvent avec la majorité de la Chambre haute, notamment : pour la réforme du personnel judiciaire, pour le divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, contre l'expulsion des princes, pour le ministre Ferry, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

LEMONNIER (JEAN-NICOLAS), représentant en 1848, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 13 juin 1815, mort à Falaise (Calvados) le 8 avril 1885, fils d'un ouvrier serrurier, fut jugé trop débile par sa famille pour exercer le métier paternel et fut placé comme petit clerc chez un avoué; mais il se lassa vite d'un métier si peu rétribué, et commença son apprentissage comme ouvrier tourneur en fer à Rouen. Il entra en peu de temps dans plusieurs ateliers, successivement limeur, serrurier et mécanicien; ayant eu le pied pris dans un engrenage, il resta infirme, et revint en cet état à Falaise où il végéta. Les événements de 1848 changèrent sa situation. Médiocre orateur mais théoricien ardent, imbu des utopies sociales qui avaient cours alors, il lança un programme électoral dans lequel il demandait : « le respect de la propriété; le retour à l'Etat des grandes voies de communication; la liberté des cultes rétribués par l'Etat; une nouvelle organisation du travail d'après des vues qui lui étaient propres mais qu'il négligea d'exposer; l'instruction obligatoire pour l'ouvrier; la réduction de la journée de travail à 11 heures; l'organisation d'ateliers nationaux, de caisses de prévoyance et de retraite pour les ouvriers invalides; la morali-

sation du prisonnier par l'éducation et le travail; le service militaire obligatoire pour tous, enfin des récompenses pour tous les services, différenciées par des rubans de nuances diverses suivant les mérites ». Il ajoutait en terminant : « Je ne refuse pas d'aller à la Chambre, mais je suis encore plus loin de le désirer, parce qu'il me semble que la Constitution peut se faire sans moi. » Tel ne fut pas, sur ce dernier point, l'avis des électeurs du Calvados qui, le 23 avril 1848, l'éurent représentant à l'Assemblée constituante, le 12^e et dernier, par 44,598 voix. On accusa M. Lemoine d'avoir fêté son élection par des libations un peu trop copieuses; il reconnut le fait de bonne grâce, en faisant toutefois remarquer qu'une fois n'était pas coutume. A l'Assemblée, il siégea à la gauche avancée, fit partie du comité du commerce, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

LEMONNIER (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), député de 1876 à 1882, et membre du Sénat, né à Lucé (Sarthe) le 5 septembre 1815, étudia la médecine, fut reçu docteur en 1839 et exerça à Château-du-Loir. Ses opinions républicaines le firent, sous le second Empire, transporter en Afrique par mesure de sûreté générale (1858). Candidat une première fois, le 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, il obtint, sans être élu, 24,425 voix sur 84,400 votants. Il fut plus heureux le 20 février 1876, et devint député de l'arrondissement de Saint-Calais avec 10,776 voix (14,809 votants, 17,654 inscrits), contre 3,886 à M. Gruau. Il siégea à l'Union républicaine et fut des 363. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 10,313 voix (15,230 votants, 18,174 inscrits) contre 4,795 à M. Chauveau, candidat officiel, il reprit sa place dans la majorité et vota : pour l'article 7, pour les lois sur l'enseignement, pour l'amnistie partielle, pour l'invalidation de Blanqui, etc. Le 21 août 1881, M. Lemoine obtint encore sa réélection par 10,824 voix (12,375 votants, 18,266 inscrits), contre 929 à M. Caillard d'Albières. Il soutint la politique opportuniste, et, le 8 janvier 1882, passa du Palais-Bourbon au Luxembourg, ayant été élu sénateur de la Sarthe par 244 voix sur 455 votants. M. G. Cavaignac le remplaça à Saint-Calais comme député. Au Sénat, M. Lemoine s'est prononcé : pour la réforme du personnel de la magistrature, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la Haute Cour contre le général Boulanger.

LEMONTEY (PIERRE-EDOUARD), député en 1791, né à Lyon (Rhône) le 14 janvier 1762, mort à Paris le 26 juin 1826, fils d'un épiciier de Lyon, fit de brillantes études, obtint quelques succès littéraires et entra à 20 ans au barreau de Lyon. Il avait remporté deux fois

le prix d'éloquence à l'académie de Marseille; en 1785, pour son *Eloge de Fabry de Peyresc*, et en 1788, pour son *Eloge du capitaine Cook*. La convocation des Etats-Généraux fit de lui un publiciste. Il prit d'abord la défense des protestants pour lesquels il réclamait les mêmes droits politiques qu'aux autres citoyens; il rédigea les cahiers de l'assemblée électorale de la banlieue de Lyon, et l'adresse des Lyonnais au roi demandant le rappel de Necker: « Nous avons un Henri IV, y était-il dit, il nous faut un Sully. » Il publia aussi des brochures de circonstance qui firent quelque bruit: *Quelques demandes pour les campagnes*, et, l'année suivante (1790), *Avis aux électeurs sur le choix des juges*. Au moment de la formation des municipalités, il fut nommé substitut du procureur de la commune de Lyon, puis fut élu, le 4 septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 15^e et dernier, par 346 voix (479 votants). Ne souhaitant qu'une monarchie tempérée, il prit place parmi les constitutionnels, devint président de l'Assemblée le 10 décembre 1791, fut membre du comité diplomatique, s'opposa, à différentes reprises, aux lois contre les émigrés, demanda que l'on fit au moins exception en faveur des savants et des artistes, et que l'on modifiât, dans un sens plus libéral, le serment imposé aux prêtres. Au dix août, il rentra à Lyon, prit les armes au moment de l'insurrection, chercha à défendre la ville contre les armées républicaines, assista à la défaite de son parti, vit quelques-uns des membres de sa famille périr sur l'échafaud, put enfin et à grand-peine s'évader et gagner la Suisse. Rentré en 1795, il publia une ode sur les *Ruines de Lyon*, fut nommé administrateur du district, chercha à obtenir la restitution des biens des condamnés, et se rendit à Paris pour y obtenir du gouvernement quelques secours contre la disette dont Lyon souffrait alors cruellement. Sa mission remplie, il resta à Paris (1797), abandonna ses fonctions publiques et se consacra exclusivement à la littérature. Il publia successivement: *Palma ou le Voyage en Grèce* (1798), opéra; *Romagnesi*, opéra; en 1801, *Raison, folie, chacun son mot, petit cours de morale mis à la portée des vieux enfants*; enfin, en 1802, les *Observateurs de la femme*. Nommé, en l'an XII, par la protection de Français de Nantes, membre du conseil d'administration des droits réunis et censeur attaché au ministère de la police (pour les pièces de théâtre), il s'acquitta de ces fonctions avec conscience. En 1806, par exemple, il passa dix jours à mettre *Athalie* en état d'être jouée. Il supprima plus de soixante vers, tels que :

Le sang de vos rois crié et n'est point écouté...
Les morts après huit ans sortent-ils du tombeau?...

il les remplaça par des vers de sa façon, et l'autorisation de jouer fut donnée par Saulnier, secrétaire général du ministère de la police, le 12 mai 1805. Lemontey songea encore à faire traiter par les journaux « des sujets innocents, afin d'en faire les frais de toutes les conversations. » Une lettre de Lemontey au comte Dejean, du 18 janvier 1811, apprend qu'il avait été chargé aussi, par le ministre de la police, sur les ordres de l'Empereur, d'écrire l'Histoire de France depuis la mort de Louis XIV, « afin de donner à ce tableau de la décadence de la dernière dynastie un caractère d'authenticité et d'impartialité qui le rendit classique pour les Français. » On doit à Lemontey quelques ouvrages anonymes, mêlés de prose et de vers :

La famille du Jura, ou irons-nous à Paris, publié à propos du couronnement de l'empereur Napoléon: *Thibaut ou la naissance d'un comte de Champagne*, à propos de la naissance du roi de Rome. A la première Restauration, en 1814, Lemontey fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et maintenu (le 24 octobre dans ses fonctions de censeur, aux appointements de 6,000 francs. En 1818, il publia *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, ouvrage qui n'était qu'une introduction à une *Histoire critique de la France*, qui ne vit jamais complètement le jour. Il fut nommé membre de l'Académie française en 1819 à la place de Morellet, et y fit un discours de réception très applaudi. Sa vie eût été sans nuage, si une injuste accusation d'avarice ne l'avait poursuivi longtemps; il en reste cette innocente épigramme, du temps du péage du pont des Arts :

Lemontey, le roi des musards,
Pousse si loin l'économie
Qu'il passe sous le pont des Arts
Pour aller à l'Académie.

Frappé d'une attaque d'apoplexie en revenant à pied de Sceaux, où il avait dîné chez l'amiral russe Tschitcharkhof, il mourut à 64 ans. Ses œuvres complètes ont été publiées en six volumes in-8° (1829).

LEMORO DE LAFAYE (LOUIS-CHRISTOPHE), député au Corps législatif de 1810 à 1814, né à Tence (Haute-Loire) le 14 décembre 1760, mort au Puy (Haute-Loire) le 10 novembre 1814, « fils à Louis Lemoro de Lafaye, avocat au parlement de la ville de Tence, et à demoiselle Thérèse Ferrapie », était avocat avant la Révolution. Successivement administrateur du département de la Haute-Loire, puis président du tribunal de district d'Yssingaux, juge au tribunal civil, président du tribunal criminel de la Haute-Loire et enfin conseiller général de ce département, il fut, le 10 août 1810, élu par le Sénat conservateur député de la Haute-Loire au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1814. Chevalier de l'Empire et chevalier de la Légion d'honneur.

LEMOSY (ANTOINE), député au Corps législatif de l'an X à 1814, né à Prayssac (Lot) le 6 mai 1741, mort à Paris le 7 juillet 1814, « fils à M. Jean Lemosy et à dame Anne Bilhan, mariés, du lieu de Prayssac », fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député du Lot au Corps législatif. Ayant obtenu, le 10 mai 1810, le renouvellement de son mandat, il siégea jusqu'à sa mort (1814).

LEMOTHEUX-DAUDIER (LAURENT-FRANÇOIS-NICOLAS), député au Corps législatif de 1809 à 1815, né à Château-Gontier (Mayenne) le 9 août 1762, mort à Château-Gontier le 19 novembre 1824, « fils de maître Elie-Laurent Lemotheux, avocat au parlement et aux sièges royaux de cette ville, et de dame Renée Gâtineau », était magistrat de sûreté à Château-Gontier, quand il fut élu, le 2 mai 1809, par le Sénat conservateur, député de la Mayenne au Corps législatif. Il appartint à cette assemblée jusqu'en 1815. (Il avait voté en 1814 la déchéance de Napoléon.) Le 24 août 1819, Lemotheux-Daudier, rallié à la Restauration, fut nommé juge au tribunal de Château-Gontier. A sa mort (1824), il était juge d'instruction et officier de la Légion d'honneur.

LEMOYNE (SIMON-SYLVESTRE-CLÉMENT), député au Conseil des Anciens, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 31 décembre 1727, mort à Bretteville (Seine-Inférieure) le 28 juillet 1806, maire de Dieppe, fut élu député de la Seine-Inférieure au Conseil des Anciens, le 26 vendémiaire an IV, par 371 voix (508 votants); il ne s'y fit point remarquer. Le *Moniteur* dit seulement qu'il opina pour l'admission des cousins germains dans la même administration.

LEMOYNE. — Voy. AUBERMESNIL (D').

LEMOYNE. — Voy. BORDERIE (DE LA).

LEMOYNE DE VERNON (JEAN-CLAUDE), membre de la Convention, né à Dunières (Haute-Loire) le 10 août 1749, mort à Lyon le 9 août 1812, « fils de noble Louis Lemoigne de Vernon, et de demoiselle Marie Rousset, mariés, habitants du bourg de Dunières », avait lui-même, avant la Révolution, le titre d'écuier. Il fut, le 6 septembre 1792, élu par le département de la Haute-Loire, second suppléant à la Convention. Admis à siéger le 1^{er} octobre 1793, en remplacement de Rongier, démissionnaire, il ne put prendre part au jugement de Louis XVI, et les tables du *Moniteur* ne mentionnent pas son nom. Lemoigne termina sa carrière sous le premier Empire, à Lyon. Il était alors caissier de la Monnaie, ainsi qu'en témoigne la lettre de faire part suivante, adressée à l'occasion de son décès : « Vous êtes prié de la part des enfants de M. Lemoigne d'assister aux funérailles de M. Jean-Claude Lemoigne, leur père, caissier de la Monnaie, décédé hier 9. Le convoi partira de son domicile, Hôtel de la Monnaie, demain mardi, etc. — Un *De Profundis*. Lyon, le 10 août 1812. »

LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE (CLAUDE-FRANÇOIS-JOSEPH), député de 1831 à 1834, représentant du peuple en 1848, né à Paris le 27 octobre 1782, mort au château de Saint-Pierre-Langers (Manche) le 26 novembre 1859, propriétaire à Dôle (Jura) et connu pour ses opinions libérales, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 1^{er} collège du Jura (Dôle), par 110 voix (217 votants, 274 inscrits), contre 93 au général Bachelu; il siégea au centre près de la gauche, sans s'inféoder à la politique ministérielle. Il rentra en 1834 dans la vie privée pour n'en sortir qu'au lendemain des événements de février. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, le 12^e sur 15, par 52,705 voix. Indépendant, il fit partie du comité de la justice, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau. Il donna sa démission le 24 janvier 1849, et quitta définitivement la vie politique.

LEMPEREUR DE SAINT-PIERRE (LOUIS), représentant en 1871, né à Dôle (Jura) le 4 février 1825, mort le 2 février 1889, fils du précédent, avocat, ancien conseiller général et maire de Dôle, président du comice agricole de Sartilly (Manche), fut élu, le 8 février 1871, représen-

tant de la Manche à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 11, par 73,713 voix (98,856 votants, 153,878 inscrits). Monarchiste et catholique, il fit partie du cercle des Réservoirs et de la réunion Colbert, et signa l'adresse des députés syllabistes au pape. Il avait déclaré « qu'il attendrait avec patience le dernier mot du suffrage universel ». Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du maréchal, pour le ministère de Broglie, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre les lois constitutionnelles. Nommé conseiller général du canton de Sartilly, le 8 octobre 1871, il obtint, sans être candidat, le 20 février 1876, dans la 2^e circonscription d'Avranches, 203 voix sur 11,914 votants; il avait renoncé à la vie politique.

LEMULIER (HENRI), représentant en 1849, né à Semur (Côte-d'Or) le 6 avril 1803, mort à Paris le 26 mars 1872, appartient à l'armée et parvint au grade de chef d'escadron d'artillerie. Porté, par les conservateurs de la Côte-d'Or, le 19 août 1849, comme candidat à l'Assemblée législative, en remplacement de M. James Demotry décédé, il fut élu représentant par 28,303 voix (48,846 votants, 116,530 inscrits), contre 16,547 à M. Grapin et 2,727 à M. Carnot. M. Lemulier opina le plus souvent avec la majorité monarchiste, et ne fit pas partie d'autres assemblées. Il fut admis à la retraite, en qualité de chef d'escadron d'artillerie, le 12 août 1863.

LE MULIER DE BRESSEY (JEAN), député en 1789, né le 19 décembre 1739, mort à Dijon (Côte-d'Or) le 26 mai 1799, conseiller honoraire au parlement de cette ville, fut élu député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Dijon, le 7 avril 1789. Sa vie politique est assez obscure. On sait seulement qu'il se lia avec Cazalès, et qu'il le félicita chaudement après son discours sur l'installation des juges.

LENGLÉ (PAUL-EMILE), député de 1876 à 1881, né à Fresnes (Nord) le 19 décembre 1836, fils d'un ancien préfet de l'Empire, débuta dans la carrière administrative comme chef du cabinet de son père, puis fut successivement auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet de Commercy, secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et sous-préfet de Saint-Gaudens. Il occupait ce dernier poste à la révolution du 4 septembre; il donna immédiatement sa démission, pour se consacrer à des travaux politiques et littéraires. Bouapartiste militant, il publia, en 1871, sous ce titre : *Lettres à un député*, une brochure où il contestait à l'Assemblée le pouvoir constituant : « Reportez-vous, disait-il, comme je l'ai fait, aux circonstances qui ont précédé les élections du 8 février, et vous reconnaîtrez que ces élections ont été dominées par deux seuls sentiments : le besoin de paix qui s'imposait à tous, et qui, malgré les difficultés créées aux électeurs par le vote au chef-lieu de canton, a fait affluer au scrutin tous les habitants de nos campagnes; le désir de rendre la France à elle-même, en l'arrachant aux périls à travers lesquels l'avaient jetée les ambitions impuisantes qui, sous un prétexte de défense nationale, s'étaient arrogé le pouvoir. » Il y affirmait aussi le principe de l'appel au peuple. La même année il publiait un poème intitulé : *Nos pères!*

(1792-1804). En 1872, il faisait paraître sous ce titre : *De la République à l'Empire, trajet direct en 20 heures*, une nouvelle brochure, où il s'efforçait de répondre, sous une forme originale, aux griefs formulés contre l'Empire. Candidat impérialiste aux élections du 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), il fut élu député par 8,234 voix (15,664 votants, 20,208 inscrits), contre 7,101 à M. Thévenin, républicain. Il s'était déclaré favorable à « la politique conservatrice du maréchal de Mac-Mahon, notre meilleure sauvegarde contre les passions anti-sociales dont le triomphe entraînerait la perte des deux plus précieux de nos biens : l'ordre et la paix. » Il ajoutait : « Vous savez que je ne suis pas républicain », et indiquait encore l'Appel au peuple comme le seul moyen propre à fonder un « pouvoir fort et durable ». M. Lenglé siégea dans le groupe bonapartiste de la Chambre, et soutint, contre les 363, le gouvernement du Seize-Mai. Réélu, avec l'appui de ce gouvernement, le 11 octobre 1877, par 9,320 voix (17,077 votants, 20,370 inscrits), contre 7,630 à M. Thévenin, républicain, il reprit sa place dans la minorité impérialiste, avec laquelle il opina, jusqu'à la fin de la législature : contre les ministères Dufaure et J. Ferry, contre l'amnistie, contre l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, etc. Il parut plusieurs fois à la tribune, intervint dans la discussion de l'élection de M. de Biliotti à Orange, posa une question au garde des sceaux sur la révocation de M. Godelle, avocat général à la cour de Cassation, parla encore sur les chemins de fer, sur l'enseignement supérieur, sur les pensions des officiers, sur le budget, développa (1880) une interpellation relative à la conversion de la rente 5 p. 100, combattit les vues de M. de Freycinet, président du conseil, relativement à l'amnistie, se rallia à la politique particulière du prince Jérôme Napoléon, donna (novembre 1880) sa démission de membre du groupe de l'Appel au peuple, déposa (janvier 1881) une proposition de révision de la Constitution avec ce programme : responsabilité du président de la République, ministres pris en dehors des Chambres, élection des sénateurs par le suffrage universel, ratification des lois constitutionnelles par le peuple; et se montra, en toute occasion, l'adversaire du gouvernement. Le 21 août 1881, il échoua avec 5,977 voix contre 9,969 à l'élu républicain, M. Bougues. M. Lenglé s'est occupé activement depuis, en dehors du parlement, de propagande bonapartiste, dans l'intérêt du prince Jérôme-Napoléon, dont il est un des familiers. Il adhéra en 1888 au mouvement boulangiste, au nom d'un groupe de « bonapartistes républicains » qui le considèrent comme leur chef.

LENGLET (ETIENNE-GÉRY), député au Conseil des Anciens, né à Arras (Pas-de-Calais) le 25 mars 1757, mort à Douai (Nord) le 18 octobre 1834, était avocat à Arras lors de la Révolution. Il fut appelé à diverses fonctions publiques, suivit le parti des Girondins et protesta contre le 31 mai. Élu plus tard (24 germinal an VI) député du Pas-de-Calais au Conseil des Anciens, il monta plusieurs fois à la tribune, appuya les mesures restrictives de la liberté de la presse et de la liberté individuelle, inclina vers le royalisme, se montra d'abord opposé au coup d'État de Bonaparte, puis se rallia au fait accompli, et accepta (7 messidor an VIII) le poste de président du tribunal d'appel de Douai. Il échangea ce titre, le 6 avril 1811, contre celui

de président de chambre à la cour impériale, et resta président à la cour royale sous la Restauration comme sous le gouvernement de juillet. Il mourut en 1834. On a de lui : *Essai ou observations sur Montesquieu* (1792); *Essai sur la législation du mariage, suivi d'observations sur les dernières discussions du Conseil des Cinq-Cents, concernant le divorce* (an V); *De la propriété et de ses rapports avec les droits et avec la dette du citoyen* (an VI), etc.

LENGLET (LUCIEN-THIRASIBULÉ), fils du précédent, représentant en 1848, né à Arras (Pas-de-Calais) le 17 mars 1796, mort à Arras le 2 mars 1874, manifesta de bonne heure des opinions libérales. Ses études de droit terminées, il s'inscrivit au barreau de Douai, et, en même temps, collabora activement au *Progrès du Pas-de-Calais*, feuille démocratique. En 1850, Dupont de l'Eucre le nomma procureur du roi à Saint-Omer, puis conseiller à la cour de Douai; mais il resta dans l'opposition sous Louis-Philippe, et prit part à la campagne des banquetts réformistes. Il fut, le 1^{er} août 1846, le candidat des libéraux dans le 10^e collège du Nord (Valenciennes), où il obtint 111 voix contre 438 à l'élu, M. de Maingoval, député sortant, 188 à M. Portalis et 110 à M. Boulanger. Promu, après la révolution de février, procureur général près la cour d'appel d'Amiens, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 24^e sur 28, par 118,913 voix (234,867 votants, 278,352 inscrits). Il siégea à gauche et vota avec la fraction modérée du parti républicain : pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, pour l'amnistie, etc. Non réélu à la Législative, M. Lenglet reprit son siège à la cour de Douai jusqu'à sa mise à la retraite, le 23 juillet 1866.

LENGLET (EUGÈNE-EMILE), représentant en 1848, né à Arras (Pas-de-Calais), le 1^{er} avril 1811, mort à Arras le 26 mai 1878, d'une famille de négociants, étudia le droit à Paris après avoir terminé ses études au collège de sa ville natale, et prit une part active à l'insurrection de juillet 1830, à côté du colonel Charras, à la caserne de Babylone. Reçu avocat, il revint à Arras (1836), professa des opinions démocratiques, fut un des chefs du parti radical dans la région et plaida plusieurs fois pour le *Progrès du Pas-de-Calais*, organe républicain, auquel il collaborait lui-même. Membre du conseil municipal d'Arras et premier adjoint, il fut désigné, le 27 février 1848, pour porter au gouvernement provisoire l'adhésion de ses compatriotes, et fut élu, le 23 avril, représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée constituante, le 16^e sur 17, par 72,900 voix (161,957 votants, 188,051 inscrits). Il prit place à gauche, fut secrétaire de l'Assemblée et parut quelquefois à la tribune. Avec le parti démocratique modéré, il se prononça : contre le rétablissement du cautionnement, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour l'ordre du jour en l'honneur du général Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, M. Lenglet cessa de prendre part aux travaux de l'Assemblée et donna sa démission le 3 janvier 1849.

Lors du coup d'Etat de décembre, le préfet de Louis-Napoléon Bonaparte dans le Pas-de-Calais chargé de donner des renseignements sur son compte, écrivait : *Trop honnête pour ne pas être très dangereux*. Il redevint avocat au barreau d'Arras, et resta, sous l'Empire, à l'écart de la politique active. M. Lenglet accepta d'être préfet du gouvernement de la Défense nationale à Arras, du 6 septembre 1870 à février 1871, se voua activement, malgré son état de santé, à l'organisation de la défense, et, lorsque le Pas-de-Calais fut en partie occupé par les Allemands, obtint du général Von Golsen la remise d'une contribution de guerre de 70,000 francs imposée au canton de Croisilles. Ses adversaires ont maintes fois rendu hommage à l'intelligence et au dévouement dont il fit preuve dans ces circonstances difficiles. Candidat républicain aux élections pour l'Assemblée nationale, il échoua, dans le Pas-de-Calais, le 8 février 1871, avec 43,873 voix (149,532 votants), et ne fut pas plus heureux, à l'élection partielle du 7 janvier 1872 motivée par la démission du général Faidherbe, avec 57,248 voix contre 74,629 accordées au candidat bonapartiste élu, M. Levert. Au moment de sa mort, M. Lenglet était conseiller général du canton nord d'Arras et conseiller municipal de cette ville.

LENIENT (CHARLES-FÉLIX), député de 1882 à 1885, né à Provins (Seine-et-Marne) le 4 novembre 1826, d'une famille d'artisans, fils de Edme-Louis Lenient et de Marie-Thérèse Garré, commença ses études au collège de Provins aux frais de la ville, et vint les achever brillamment au collège Henri IV. Il obtint le prix d'honneur de rhétorique et deux prix de philosophie aux concours généraux de 1846 et de 1847, et fut reçu le premier à l'École normale supérieure, puis à la licence ès lettres, et, deux ans après, à l'agrégation des lettres. Nommé professeur de seconde au lycée de Montpellier, il fut bientôt appelé à Paris comme professeur suppléant de troisième au lycée Napoléon. En 1854, il devint professeur adjoint de rhétorique au même lycée. Docteur ès-lettres l'année suivante avec deux thèses très remarquées : sur *Bayle* et de *Cicéroniano bello*, il publia en 1859 : *La Satire en France au moyen âge*, ouvrage couronné par l'Académie française, puis : *La Satire en France, ou la littérature militante au XVII^e siècle* (1866), suite de l'ouvrage précédent. Il donna aussi, vers la même époque, un grand nombre d'articles à la *Revue de l'Instruction publique*. Le succès de ces divers travaux fit appeler M. Lenient à l'École normale supérieure (1865) comme maître des conférences. Suppléant de Saint-Marc-Girardin à la Sorbonne en 1867, il devint, en 1873, titulaire de la chaire de poésie française. Le 12 février 1882, M. Ch. Lenient aborda la carrière parlementaire. Étranger jusque-là à la politique militante, son adhésion aux idées républicaines modérées le fit désigner comme candidat opportuniste dans l'arrondissement de Provins, lors de l'élection qui eut lieu, le 12 février 1882, pour remplacer M. Sallard décédé : il fut élu par 7,946 voix (12,824 votants, 15,880 inscrits), contre 5,573 à M. Prévot, radical. En annonçant sa candidature aux lecteurs du *XIX^e Siècle*, son ancien condisciple, Edmond About, l'avait chaudement recommandée en ces termes : « S'il est vrai, écrivait-il le 5 février, que la vie active, la vie utile, la vie proprement dite, ne commence qu'au sortir du collège, je puis dire que ce scélérat de Lenient a abrégé ma

vie de trois cent soixante-cinq jours. S'il n'avait pas eu le prix d'honneur de rhétorique en 1846, c'est à moi qu'on l'aurait donné : je n'aurais pas été forcé de redoubler ma rhétorique, je serais sorti du collège un an plus tôt, entré un an plus tôt à l'École normale, émancipé un an plus tôt. L'homme qui nous a joué un pareil tour ne peut pas nous être indifférent : bon gré mal gré, nous le suivons des yeux, nous comptons tous les pas qu'il fait dans sa carrière, nous l'observons en ennemi, à moins qu'une conduite exemplaire et des mérites éminents forcent notre sympathie et nous entraînent à devenir ses amis. Tel est mon cas ; telle est l'estime et l'amitié que Lenient m'a pour ainsi dire imposée ; j'avoue cette faiblesse et je ne la regrette pas ! A l'École normale, Lenient était chef de la première section lorsque j'entrais dans la troisième. Forcé me fut de reconnaître en lui un de ces hommes intelligents, laborieux, modestes, qui honorent leur génération. Il parlait avec dignité, avec tendresse, de la famille d'artisans provinciaux dont il était sorti. Il professait aussi une reconnaissance filiale pour cette jolie ville de Provins qui l'avait adopté en se chargeant des frais de son éducation. « Je lui dois, disait-il, le peu que je suis et tout ce que je pourrai être un jour. » A la Chambre, M. Ch. Lenient vota avec la gauche modérée et soutint la politique de M. J. Ferry ; il se prononça notamment contre la séparation de l'Église et de l'État et pour les crédits du Tonkin ; en mars 1884, il demanda que la nomination des instituteurs fût remise aux recteurs, seule autorité universitaire, et non aux préfets (rejeté par 302 voix contre 202) ; il prit aussi une part active à la discussion de la loi militaire. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Seine-et-Marne, il échoua avec 19,013 voix (73,741 votants), contre 40,604 au dernier élu de la liste radicale. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 14 août 1863, M. Ch. Lenient a été promu officier du même ordre le 10 juillet 1886.

LENOBLE-CHATAUX (CHARLES-FRANÇOIS), député de 1842 à 1848, né à Vitry-le-François (Marne) le 4 mars 1789, mort à Reims (Marne) le 21 février 1853, fut reçu avocat à Paris (janvier 1813, après de brillantes études de droit, afficha, sous la Restauration, des opinions libérales, et se rallia au gouvernement issu de la révolution de juillet. Nommé procureur du roi à Vitry-le-François en 1834, il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 6^e collège de la Marne (Vitry-le-François), par 201 voix (393 votants, 476 inscrits), contre 144 à M. Paul Royer-Collard. Cette élection ayant été annulée, car le candidat était inéligible en raison de ses fonctions, M. Lenoble se représenta devant ses électeurs le 24 septembre 1842, et fut réélu ; invalidé de nouveau, il fut enfin définitivement élu, le 4 février 1843, par 328 voix (402 votants) contre 69 à M. Royer-Collard. Il siégea parmi les ministériels. Réélu, le 1^{er} août 1846, par 258 voix (489 votants, 559 inscrits), contre 214 à M. Jean Bertrand, il continua de siéger au centre, fut rapporteur de la loi sur la police de la chasse, membre de la commission des pétitions, et vota contre l'indemnité Pritchard, contre la proposition contre les députés fonctionnaires, contre la proposition sur les annonces judiciaires. Conseiller général de la Marne depuis 1833, chevalier de la Légion d'honneur en 1839, M. Lenoble rentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

LENOEL (EMILE-LOUIS), représentant en 1871, membre du Sénat, né à Carentan (Manche) le 23 mars 1827, étudia le droit à Paris, où il se fit inscrire comme avocat en 1848, et prit le grade de docteur le 28 août 1849. Nommé, en 1851, chef de cabinet par M. de Thoirgnny ministre de l'Intérieur, M. Lenoël se trouvait au ministère lorsque, dans la nuit du 2 décembre 1851, M. de Morny vint l'occuper. Il protesta, refusa les offres qui lui furent faites pour le rallier à l'auteur du coup d'Etat et reprit sa profession d'avocat. En 1852, il acheta une charge d'avocat au conseil d'Etat et à la cour de Cassation, charge qu'il céda en 1855 pour revenir au barreau de la cour d'appel. Nommé, en 1865, conseiller d'arrondissement de Saint-Jean-de-Daye (Manche), il se porta candidat de l'opposition libérale au Corps législatif, le 2 janvier 1869, en remplacement de M. Havin, décédé, et réunit, sans être élu, 10,679 voix contre 17,719 au candidat officiel, M. Auvray. Après le 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale, sur la demande du conseil municipal de Saint-Lô, nomma M. Lenoël préfet de la Manche. Il se démit de ces fonctions en janvier 1871 pour se présenter aux élections de l'Assemblée nationale : élu représentant de la Manche, le 8 février, le 10^e sur 11, par 63,073 voix (98,856 votants, 153,878 inscrits), il alla siéger au centre gauche, parmi les républicains conservateurs, fit également partie du groupe de la gauche républicaine, refusa, à Bordeaux, les fonctions de sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur que lui offrit Ernest Picard, et vota : pour la politique de Thiers, contre sa chute au 24 mai, contre le septennat, contre la loi des maires, contre l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Lenoël fut un des membres les plus actifs de l'Assemblée. Parmi les propositions dont il fut l'auteur, il faut citer celle que l'Assemblée adopta, sur la protection des enfants employés dans les professions ambulantes, et une autre, également votée, sur l'inéligibilité des fonctionnaires. Candidat républicain modéré aux élections législatives du 20 février 1876, dans l'arrondissement de Saint-Lô, il échoua avec 7,369 voix contre 9,386 à l'élû bonapartiste, M. Rauline. Nommé, le 8 mars 1877, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la Justice, avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire, M. Emile Lenoël quitta cette fonction au 16 mai. Lors des élections du 5 janvier 1879, pour le premier renouvellement triennal du Sénat, il fut élu sénateur de la Manche, par 422 voix sur 739 votants. M. Lenoël prit place dans la gauche modérée, et vota avec ce groupe : pour l'article 7, pour la réforme du personnel judiciaire, pour le rétablissement du divorce, pour la politique opportuniste, pour les crédits du Tonkin, etc. Il prit fréquemment la parole, pour soutenir (1879) un projet de loi sur le conseil d'Etat; pour intervenir dans les discussions relatives à l'interdiction du travail du dimanche, à la répression des crimes commis à l'intérieur des prisons, à l'immovibilité des desservants de paroisses (1880), au code rural, à la réforme du code d'instruction criminelle, aux syndicats professionnels (1882), à l'abrogation des livrets d'ouvriers (1883), à la loi municipale, au divorce, au projet de loi sur les sociétés, au projet portant modification de l'organisation du Sénat (1884), au budget, aux questions coloniales, à l'enseignement primaire, aux aliénés (1885),

aux lois de finances (1887; il vota (juin 1886) contre l'expulsion des princes. Il obtint sa réélection comme sénateur, le 5 janvier 1888, avec 790 voix sur 1,247 votants, et continua d'opiner le plus souvent avec la majorité, notamment, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. On cite de lui de nombreux articles de jurisprudence insérés dans les recueils spéciaux, et des ouvrages estimés : *Des sciences politiques et administratives et de leur enseignement* (1864), ouvrage couronné par l'Institut; *Les actionnaires ruinés par la jurisprudence* (1867), *Qu'est-ce que la République?* etc.

LENOIR-LAROCHE (JEAN-JACQUES, COMTE), député en 1789, et au Conseil des Anciens, ministre, membre du Sénat conservateur, pair de France, né à Grenoble (Isère) le 29 avril 1749, mort à Paris le 17 février 1825, fils d'un avocat distingué de Grenoble, suivit la carrière paternelle, et, ami et condisciple de Servan et de Savoie-Rollin, vint, en 1783, prendre place au barreau de Paris. Il ne tarda pas à se lier avec Laharpe, Marmontel et Ginguené, prit, en 1788, une part active aux événements de Vizille, et publia un écrit en faveur de la délibération par tête, au lieu de la délibération par ordre, suivant le vœu des Etats du Dauphiné. Le 3 mai 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux, par la prévôté et la vicomté de Paris. Il ne parut que très rarement à la tribune, soutint le principe des deux chambres, et rédigea le *Journal de Perlet*. Après la session, il défendit ses idées dans le *Mercure de France* et le *Moniteur*, et publia, au moment du procès de Louis XVI, une brochure pour démontrer que la Convention n'avait pas le droit de juger le roi. Garat lui rendit alors le service de l'envoyer en mission à Grenoble, ce qui le mit à l'abri des poursuites. Puis ses idées politiques se modifièrent peu à peu; il reconnut la forme républicaine (numéro du *Moniteur*, 17 messidor an III), et, après les élections de l'an V, qui amenèrent une majorité royaliste, il combattit les propositions qui tendaient à préparer le retour des Bourbons. Aussi le Directoire le nomma-t-il ministre de la police, le 28 messidor an V. Lenoir-Laroche abandonna sa chaire de législation à l'école centrale du Panthéon pour prendre ces fonctions qu'il ne garda que jusqu'au 8 thermidor; son manque de décision et d'énergie le fit remplacer alors par Sotin. Il reprit ses fonctions de professeur, et fut élu député de la Seine au Conseil des Anciens, le 3 germinal an VI. Rallié au 18 brumaire, il fit partie, le lendemain 19, de la commission intermédiaire des Anciens, et, le 3 nivôse an VIII, entra au Sénat conservateur. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur de l'ordre le 25 prairial, il fit partie comme président (novembre 1806) de la commission de surveillance de la liberté individuelle, et fut créé comte de l'empire le 7 juin 1808. Ayant adhéré, en avril 1814, à la déchéance de Napoléon, il fut nommé par Louis XVIII pair de France, le 4 juin 1814, dignité qui fut rendue héréditaire dans sa famille par lettres patentes du 31 août 1817. A la Chambre haute, il vota pour la déportation dans le procès du maréchal Ney, siégea dans la minorité libérale, et demanda, en 1819, l'ajournement de la proposition Barthélemy, qui

introduisait le double vote dans la loi électorale. On a de lui : *Considérations sur la Constitution d'état du Dauphiné applicables aux Etats-Généraux* (1789); *De l'Esprit de constitution qui convient le mieux à la France* (1795); *Coup d'œil raisonné sur les assemblées primaires de Paris* (1795); etc.

LENORMAND (PIERRE-JEAN-RENÉ), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Condé-sur-Noireau (Calvados) le 12 juin 1765, mort à une date inconnue, était avocat au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il devint président de l'administration du district de Vire en 1792, et, quelques mois plus tard, président de l'administration centrale du département du Calvados. Il prit, dans ce département, une part active à l'insurrection girondine de 1793, en qualité de commissaire près l'armée fédéraliste. Proscrit après la défaite de Wimpfen, et ayant perdu toute sa fortune, il dut se cacher pour échapper aux poursuites et ne reparut qu'à l'époque du Directoire. En brumaire an VI, il redevint président de l'administration centrale de son département, puis, le 23 germinal de la même année, fut élu député du Calvados au Conseil des Cinq-Cents, par 318 voix (341 votants). Il parla sur le droit de chasse, contre le projet sur les domaines engagés, sur la répression du brigandage, approuva la suppression des termes *Sieur* et *Monsieur* dans les lettres de change, combattit la responsabilité des communes en cas d'émeute, devint secrétaire du Conseil, et protesta contre les bous de fourrages touchés par certains députés. Favorable au 18 brumaire, il fut élu, par le Sénat conservateur, député du Calvados au nouveau Corps législatif, le 4 nivôse an VIII, devint secrétaire de l'assemblée le 1^{er} pluviôse an IX, et en sortit l'année suivante. Nommé receveur principal des droits réunis à Vire, il exerça ces fonctions jusqu'en 1815, et prit alors sa retraite.

LE NORMANT. — Voy. FLAGHAC (BARON DE).

LENOUVEL (PIERRE-AUGUSTIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1831 à 1834, né à Falaise (Calvados) le 15 février 1767, mort à Vire (Calvados) le 12 avril 1850, « fils de Pierre Lenouvel et de dame Jacqueline-Marguerite Le Paulmier, » était propriétaire à Vire et maire de cette ville, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1815, par 56 voix sur 85 votants, représentant de l'arrondissement de Vire à la Chambre des Cent-Jours; il y siégea sans éclat, et reparut, le 5 juillet 1831, à la Chambre des députés, ayant été élu député du 6^e collège du Calvados (Vire), par 214 voix (286 votants et 411 inscrits), contre 70 à M. Gustave de Pontécoulant. Il prit place dans l'opposition dynastique, vota contre les ordonnances du 31 novembre 1831 relatives à la nomination de trente-six nouveaux pairs, contre la dénomination inconstitutionnelle de « roi de France » et de « sujets du roi », et signa le Compte-rendu de 1832. En 1833, M. Lenouvel fut du nombre des députés de la gauche qui se refusèrent dans l'affaire de la *Tribune*. Ayant, peu de temps après, donné sa démission de député, il fut remplacé, le 1^{er} février 1834, par M. Deslongrais.

LENTILHAC (LOUIS-VICTOR, MARQUIS DE), député en 1830, né au château de Lentilhac

(Lot) le 3 mars 1783, mort à Moutastruc (Lot-et-Garonne) le 15 décembre 1871, entra aux chevaux-légers de la garde du roi sous la Restauration. Capitaine aux cuirassiers de Condé le 20 janvier 1816, aide-de-camp du lieutenant-général comte d'Ambrugeac, il prit part à la guerre d'Espagne, et reçut, à la fin de la campagne, la croix de la Légion d'honneur (25 décembre 1823), et celle de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne (13 juillet 1824). M. de Lentilhac passa, comme capitaine, au corps royal d'état-major, devint aide-de-camp du ministre de la Guerre Bourmont, et se fit élire, comme royaliste, député du Lot, le 3 juillet 1830, au collège de département, par 63 voix (119 votants, 139 inscrits). La chute de Charles X lui fit donner sa démission presque aussitôt. Il fut remplacé à la Chambre par le général Dufour.

LÉON (ADRIEN), représentant en 1871, né à Bordeaux (Gironde) le 4 août 1827, fils d'un riche armateur de Bordeaux, se destina à la carrière militaire, entra à Saint-Cyr en 1848, en sortit officier, et donna sa démission en 1852 pour reprendre la maison de son père. Il fit la campagne de 1870 comme lieutenant-colonel d'un régiment auxiliaire. Républicain modéré, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le 12^e sur 14, par 96,416 voix (132,349 votants, 207,101 inscrits), prit place au centre droit, fut tour à tour secrétaire et questeur de ce groupe, fit partie des réunions Feray et Saint-Marc-Girardin, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, s'abstint sur la pétition des évêques, et se prononça pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Après la législature, il se présenta, le 30 janvier 1876, aux élections sénatoriales dans la Gironde, où il échoua, avec 293 voix (639 votants), puis aux élections législatives d'octobre 1877, dans l'arrondissement de Bazas, où il ne fut pas plus heureux avec 6,044 voix contre 7,404 à l'élu, candidat du maréchal, M. Jérôme David, bonapartiste. Cette élection ayant été invalidée, M. Léon se représenta de nouveau et sans plus de succès, le 7 juillet 1878; il réunit 6,204 voix contre 6,475 à M. J. David réélu. Nommé, en 1880, trésorier-général du département de l'Oise, il donna sa démission au moment de l'expulsion des princes. Chevalier de la Légion d'honneur (1882).

LÉON (LOUIS-FRANÇOIS-AUGUSTE, DUC DE ROHAN-CHABOT, PRINCE DE), pair de France, né à Paris le 29 février 1788, mort à Chenecey (Doubs) le 8 février 1833, fils aîné de M. Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan-Chabot, officier, et de Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth de Montmorency, fut attaché par Napoléon, comme chambellan, à sa sœur Pauline, puis à Mme Murat, et enfin à sa personne, sous le nom de comte Auguste de Chabot. Très catholique, il alla présenter ses pieux hommages à Pie VII, pendant le séjour du pape à Fontainebleau; puis il se rendit en Italie, d'où il ne revint qu'en avril 1814. Il prit alors le titre de prince de Léon, qui lui appartenait comme à l'aîné de la famille, et reçut un commandement dans les compagnies rouges, puis un brevet de colonel de cavalerie. En 1815, il eut la douleur de perdre sa femme, née de Sérén, qu'il avait épousée le 2 mai 1808,

et qui périt, dans d'horribles souffrances, brûlée devant la cheminée de sa chambre. Le prince de Léon accompagna le duc d'Angoulême en 1815 dans sa tournée dans le Midi. A son retour à Paris, son père étant mort, il lui succéda (23 novembre 1816) comme pair de France et comme duc de Rohan-Chabot. Trois ans après, il se décida à entrer au séminaire de Saint-Sulpice (28 mai 1819), fit ses études théologiques sous la direction de l'abbé Hamon, plus tard curé de Saint-Sulpice, fut ordonné prêtre le 1^{er} juin 1822, et nommé chanoine et vicaire général de Paris. Le 13 mars 1823, Charles X le nomma archevêque d'Auch, puis, le 6 juillet de la même année, archevêque de Besançon. Le prince de Léon duc de Rohan-Chabot ne négligeait pas pour cela ses fonctions parlementaires; il parut plusieurs fois à la tribune de la Chambre des pairs. Elevé au cardinalat le 5 juillet 1830, il se trouva à Paris lors de la révolution, et, comme il se hâta de quitter la capitale, il fut reconnu à Vaugirard et quelque peu maltraité. Il refusa le serment à Louis-Philippe et dut se retirer de la Chambre haute. Après avoir assisté au conclave qui élut Grégoire XVI, il revint dans son diocèse le 24 mai 1832, y éprouva des difficultés par suite de son attitude politique, et succomba bientôt (février 1833) aux atteintes d'un rhumatisme inflammatoire.

LÉON (ALAIN-CHARLES-LOUIS DE ROHAN-CHABOT, PRINCE DE), député de 1876 à 1889, né à Paris le 1^{er} décembre 1844, de la famille du précédent dont la filiation est suivie depuis 1040, et qui descend des ducs d'Aquitaine, fit, en 1870, la campagne franco-allemande, comme capitaine des mobiles du Morbihan. Grand propriétaire dans le Morbihan, où il habite le château historique de Josselin, conseiller municipal de Gaillac, il fut élu député, le 20 février 1876, par les monarchistes de l'arrondissement de Ploërmel, avec 11,434 voix (18,381 votants, 23,547 inscrits), contre 5,096 à M. Magon de la Ballue, 1,500 à M. Paul de Champagny, et 250 à M. Carouge. Il prit place à l'extrême-droite, vota constamment avec la minorité, et soutint contre les 363 le gouvernement du Seize-Mai, dont il fut avec succès le candidat officiel, le 14 octobre 1877, élu par 13,148 voix (20,509 votants, 23,526 inscrits), contre 7,301 à M. Carouge, républicain. Le prince de Léon siégea à plusieurs reprises au bureau comme secrétaire de la Chambre des députés. Il continua de voter avec la droite : *contre* les invalidations de ses collègues conservateurs, *contre* l'article 7, *contre* les lois sur l'enseignement, *contre* les divers ministères de gauche qui se succédèrent au pouvoir. Réélu député du Morbihan, le 21 août 1881, par 12,050 voix (19,699 votants, 24,658 inscrits), contre 7,621 à M. Carouge, il suivit la même ligne politique que précédemment, combattit les ministères Gambetta, Freycinet, Ferry, se prononça *contre* la politique coloniale et *contre* les crédits du Tonkin, monta quelquefois à la tribune, et, après le rétablissement du scrutin de liste, fut porté, le 4 octobre 1885, sur la liste monarchiste du Morbihan, dont il fut élu député, le 2^e sur 8, par 60,347 voix (95,198 votants, 130,336 inscrits). Le prince de Léon a opiné *contre* la loi sur l'enseignement primaire, *contre* la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, *contre* le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la

liberté de la presse, *contre* les poursuites contre le général Boulanger.

LEONETTI (FÉLIX-ANTOINE), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, « propriétaire, et commandant de la garde nationale », fut élu, le 17 septembre 1791, député de la Corse à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 6, par 198 voix (375 votants). Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

LÉOPOLD (RENÉ-MARTIN-MAXIMILIEN), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, homme de loi à la Ferté-Vidame, devint vice-président de son département, et fut élu, le 28 août 1791, député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative, le 9^e et dernier, avec 153 voix (285 votants). Il s'opposa à ce que l'on fit une loi particulière contre les princes émigrés, parla sur le mode de remplacement des officiers, sur les incompatibilités, sur la mise en accusation de Chollet et de Dusailant, réclama la suppression des couvents de religieuses, demanda la censure pour les députés qui n'assisteraient pas aux séances, et combattit une adresse de Marseille contre la royauté. Il quitta la vie politique après la session.

LEPAGE DE LINGERVILLE (LOUIS-PIERRE-NICOLAS-MARIE), membre de la Convention, né à Montargis (Loiret) le 12 juillet 1762, mort à Paris le 7 septembre 1823, exerçait la médecine à Montargis. Elu, le 5 septembre 1792, député du Loiret à la Convention, le 3^e sur 9, par 293 voix (402 votants), il prit place parmi les modérés, remplit une mission à Orléans dans les premiers temps de la législature, et, lors du procès du roi, s'exprima en ces termes : « La nature a mis dans mon cœur une invincible horreur pour l'effusion du sang; je pense que l'homme n'a pas le droit de condamner l'homme à la mort. Je demande que le tyran soit détenu pendant la guerre, et banni à la paix. » Le 20 mars 1793, il dénonça à la Convention l'émeute de Montargis dans laquelle Manuel avait été blessé pour avoir voté en faveur de Louis XVI; puis il se tint à l'écart des luttes de parti. Après la session, il fut nommé chef de bureau dans l'administration de la loterie, et conserva ces fonctions jusqu'en 1810. Il mourut d'une attaque d'apoplexie. Très versé dans la littérature grecque et latine, il a laissé un *Traité de la médecine par Celse, latin-français en regard* (1821).

LEPAIGE (JOSEPH-SÉBASTIEN), député au Conseil des Anciens, né à Darney (Vosges) le 15 avril 1747, mort à Darney le 4 février 1820, entra dans la magistrature au moment de l'organisation des municipalités et devint président du tribunal d'Epinal. Elu, le 22 vendémiaire an IV, député des Vosges au Conseil des Anciens, par 181 voix (268 votants), il fut nommé secrétaire du Conseil, fit approuver la résolution relative aux oppositions formées par l'agent du trésor public sur les sommes pour lesquelles les comptables étaient inscrits au grand-livre, et approuva la motion concernant les opérations des diverses assemblées primaires.

LEPAIGE (MARC-ANTOINE-FORTUNÉ), député au Corps législatif de 1809 à 1813, né à Anvers (Belgique) le 23 août 1765, mort à une date inconnue, était juge de paix à Anvers. Le 2 mai 1809, le Sénat conservateur le désigna pour représenter au Corps législatif le